

RENSEIGNEMENTS SUR LES ACTIVITÉS

Priorités 2005-2006

Indiquez les priorités retenues par l'organisme pour le prochain exercice.

Priorités 2005-2006

Réaliser les interventions suivantes:

1. *Les interventions psycho-socio-judiciaires auprès des personnes victimes d'actes criminels, leurs proches et les témoins à la Cour criminelle adulte et à la Chambre de la Jeunesse, sur tout le territoire desservi par le CAVAC de l'Estrie(Sherbrooke, Granby, Cowansville et Lac-Mégantic).*
2. *Le programme CAVAC INFO (crimes contre la personne, crimes contre la propriété) sur tout le territoire desservi (Sherbrooke, Granby, Cowansville, Lac-Mégantic).*
3. *Le programme CAVAC INFO Jeunesse à la Chambre de la Jeunesse de Sherbrooke, Granby, Cowansville et Lac-Mégantic.*
4. *Le programme 24/7 sur le territoire du Service de police de Sherbrooke et Sûreté du Québec de l'Estrie.*
5. *La collaboration avec les partenaires du milieu.*
6. *L'implication auprès des clientèles ciblées en Estrie: -jeunes
-personnes ayant une déficience intellectuelle (Protocole)
-personnes âgées,
-personnes immigrantes.*
7. *Mettre en place le programme 24/7 à la Sûreté municipale de Granby. Projet spécial 2005-2006.*
8. *Poursuivre le projet-pilote: interventions auprès des proches des personnes victimes.*
9. *Promouvoir la formation continue de la direction et du personnel du CAVAC.*
10. *Favoriser la participation au Réseau provincial des directeurs et directrices des CAVAC du Québec.*

Objectifs visés

À partir des besoins de la clientèle, décrire les objectifs visés, les activités, les modes d'intervention prévus, la clientèle cible, le territoire et l'échéancier

PRIORITÉS	CLIENTÈLE CIBLE	OBJECTIFS	ACTIVITÉS	TERRITOIRE	ÉCHÉANCIER
<p>1. <i>Interventions psychosocio-judiciaires auprès des personnes victimes d'actes criminels, leurs proches et les témoins à la Cour criminelle adulte et à la Chambre de la Jeunesse, sur tout le territoire desservi par le CAVAC de l'Estrie (Sherbrooke, Granby, Cowansville et Lac-Mégantic.</i></p>	<p>Toutes les personnes victimes d'un acte criminel, leurs proches et les témoins.</p> <p>Crimes contre la personne et contre la propriété</p> <p>Cour criminelle adulte et Chambre de la Jeunesse</p>	<p>1.1 Accueillir, supporter et accompagner toutes les personnes victimes d'acte criminel, leurs proches et les témoins dans leur cheminement post traumatique et dans leurs démarches judiciaires si nécessaire ou autres.</p> <p>1.2 Adhérer aux valeurs promues par la Loi 8 concernant les personnes victimes, leurs proches et les témoins: - Courtoisie; - Équité; - Compréhension et respect de sa dignité et de sa vie privée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Écoute téléphonique, accueil au siège social et aux points de service; ❖ Heures d'ouverture: 8:30 à 16:30h présence sur l'heure du dîner; ❖ Accompagnement professionnel au local du Palais de justice de Sherbrooke, Granby, Cowansville 5 jrs/sem.; ❖ Accompagnement professionnel au palais de justice de Lac Mégantic à la demande; ❖ Accompagnement professionnel aux Chambres de la Jeunesse de tout le territoire desservi; ❖ Références appropriées; ❖ Formation des stagiaires de l'Univ. de Sherbrooke en Service social; ❖ Supervision par la directrice. ❖ Supervision; ❖ Mise à jour des règles d'éthique en collaboration avec le Réseau des CAVAC. 	<p>Estrie</p> <p>Districts:</p> <p>Saint-François</p> <p>Mégantic</p> <p>Bedford</p>	<p>1^{er} avril 2005</p> <p>au</p> <p>31 mars 2006</p>

		<p>1.3 Favoriser dans chaque intervention la reprise de l'autonomie de la personne victime, de ses proches et des témoins en mettant en valeur sa capacité à gérer sa vie et sa capacité à prendre des décisions qui lui sont favorables.</p> <p>1.4 Tenir à jour nos connaissances sur le processus judiciaire et sur les lois nouvelles ou amendées, afin de donner l'information la plus pertinente possible aux personnes victimes.</p> <p>1.5 Favoriser l'accès à toutes personnes victimes d'actes criminels et leurs proches aux services du CAVAC.</p> <p>1.6 Maintenir des liens étroits avec IVAC.</p>	<p>Formation continue du personnel;</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Supervision; ❖ Discussions de cas; ❖ Réunions d'équipe; ❖ Participation au Comité clinique du Réseau des CAVAC au Modèle d'intervention psycho-socio-judiciaire. <ul style="list-style-type: none"> ❖ Lectures; ❖ Discussions de cas avec nos partenaires; ❖ Internet Éducaloi; ❖ Formation continue; ❖ Consultation auprès de Me Pinard; ❖ BAVAC. <ul style="list-style-type: none"> ❖ Maintien de la ligne sans frais 1-877 au niveau de la province. <p>Partage d'information pertinente(Profil IVAC); Entretien de liens positifs.</p>		
--	--	--	--	--	--

<p>2.</p> <p>Programme CAVAC INFO (crimes contre la personne, crimes contre la propriété) sur tout le territoire desservi (Sherbrooke, Granby, Cowansville, Lac-Mégantic)</p>	<p>Toutes les personnes victimes d'acte criminel, leurs proches et les témoins.</p>	<p>2.1</p> <p>Assurer l'information sur le suivi des dossiers judiciaires à la Cour criminelle adulte auprès des personnes victimes, leurs proches et les témoins dans le cadre de la <i>Déclaration de services aux citoyens</i> du MIQ.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Cueillette des données pertinentes au SIPP; ❖ Entretien téléphonique avec les personnes victimes /proches/témoins répertoriés: ✓ informe sur le dossier qui les concerne, ✓ offre les services du CAVAC, IVAC ou autres ✓ poste les engagements signés et ce, tout le long du processus judiciaire; ✓ Références si nécessaire. 	<p>Tout le territoire desservi par le CAVAC de l'Estrie</p>	<p>1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006</p>
<p>3</p> <p>Programme CAVAC INFO Jeunesse à la Chambre de la jeunesse de Sherbrooke, Granby, Cowansville et Lac-Mégantic.</p>	<p>Personnes victimes d'actes criminels, leurs proches et les témoins dont les accusés sont mineurs.</p>	<p>3.1</p> <p>Assurer l'information sur le suivi des dossiers judiciaires à la Chambre de la Jeunesse auprès des personnes victimes/proches/témoins.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Cueillette des données pertinentes auprès du SPG; ❖ Entretien téléphonique avec les personnes victimes/proches/témoins répertoriés: ✓ informe sur le dossier qui les concerne, ✓ offre les services du CAVAC, IVAC ou autres ✓ poste les engagements signés et ce, tout le long du processus judiciaire ✓ Références si nécessaire. 	<p>Tout le territoire desservi par l'Estrie</p>	<p>1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006</p>
<p>4.</p> <p>Programme 24/7 sur le territoire du Service de police de Sherbrooke et Sûreté du Québec de l'Estrie</p>	<p>Toutes les personnes victimes, les proches et les témoins</p>	<p>4.1</p> <p>Maintenir en place les services dans l'immédiat 24 heures/7jours.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ L intervenante répond aux demandes provenant des corps policiers SPS et SQ durant la semaine du lundi 9:00 heures au vendredi 16:00 heures; 	<p>Tout le territoire desservi par le corps policier de Sherbrooke et par la Sûreté du Québec</p>	<p>1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006</p>

<p>5. <i>Collaboration avec les partenaires du milieu</i></p>	<p>Partenaires locaux et régionaux.</p>	<p>5.1 Promouvoir notre expertise auprès de nos principaux partenaires, notamment la Santé et les Services Sociaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Elle assure le suivi de ses interventions; ❖ Elle gère l'horaire des fins de semaine; ❖ Elle assume le recrutement, la formation et la supervision de son équipe de fin de semaine ; ❖ elle assure les suivis de fin de semaine; ❖ Elle anime un local au poste de police SPS; ❖ Elle est responsable de l'évaluation des services rendus; ❖ Elle consigne les politiques et procédures établies. <ul style="list-style-type: none"> ❖ L' intervenante conserve dans ses tâches la promotion des services offerts au CAVAC en collaboration avec la directrice; ❖ L'intervenante a comme tâche de contacter les bureaux privés professionnels; ❖ L' intervenante a comme tâche de maintenir à jour le site web du CAVAC. 	<p>Estrie</p>	<p>1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006</p>
---	---	--	--	---------------	--

<p>6. Implication auprès des clientèles ciblées en Estrie:</p> <ul style="list-style-type: none"> • jeunes. • personnes ayant une déficience intellectuelle (Protocole); • personnes âgées; • personne immigrantes; 	Jeunes	<p>5.2 Participer au Modèle d'organisation des services pour l'intervention médico-socio-judiciaire auprès des victimes d'agression sexuelle.</p> <p>6.1 Assurer la promotion des services offerts au CAVAC auprès de la clientèle jeunesse.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ La directrice représente <i>justice et policier</i> au comité intersectoriel de suivi pour l'implantation du Centre désigné régional et de l'application du Protocole d'intervention médico-socio-judiciaire ❖ Répondre aux demandes des intervenants travaillant avec la clientèle jeunesse. 	Estrie	1 ^{er} avril 2005 au 31 mars 2006
	Personnes ayant une déficience intellectuelle.	<p>6.2 Actualiser le Projet Réseau d'apprentissage communautaire (RAC) géré par l'Université de Montréal.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Participer aux rencontres animées par Gilles Plamondon, prof. de l'U. de Montréal 		
		<p>6.3 Participer au protocole mutisectoriel contre la violence faite aux personnes présentant une déficience intellectuelle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Participer aux rencontres animées par Jeanmarc Lachance du Regroupement CNDE-Dixville Home; ❖ Répondre aux demandes provenant du protocole et en assurer le suivi. 		
	Personnes âgées.	<p>6.4 Participer aux différentes Tables régionales concernant la clientèle-cible: personnes âgées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Participation aux Tables de Sherbrooke et de Memphrémagog;. 		

	Personnes immigrantes.	6.5 Faire connaître nos services aux étudiants-étudiantes en classe d'intégration.	❖ Présentation des services CAVAC aux classes de francisation et accompagnement lors de la visite de la Cour.		
<p>7. <i>Mettre en place le programme 24/7 à la Sûreté municipale de Granby.</i></p>	Personnes victimes/proches/témoins du territoire desservi par la Sûreté municipale de Granby.	7.1 Mettre en place un service 24/7 en collaboration avec le corps policier de Granby.	<p>❖ Demande de financement auprès du BAVAC; ❖ Mise sur pied d'un système téléphonique; ❖ Local disponible; ❖ Embauche du personnel; ❖ Interventions; ❖ Formation; ❖ Supervision.</p>	Granby	1 ^{er} avril 2005 au 31 mars 2006
<p>8. <i>Poursuivre l'application du projet-pilote: interventions auprès des proches des personnes victimes de l'Estrie (En annexe I sera joint le document intégral).</i></p>	Les proches des personnes victimes.	8.1 Répondre aux besoins exprimés par les proches des personnes victimes.	<p>❖ Mise en forme du projet pilote; ❖ Définition de la notion de proches; ❖ Formation d'un comité décideur composé de trois personnes; ❖ Définition des référents; ❖ Promotion du projet pilote auprès des référents; ❖ Tenue d'un registre décrivant les demandes reçues et le traitement;</p>	Territoire desservi par le CAVAC de l'Estrie	Novembre 2004 à novembre 2005

<p>9. <i>Promouvoir la formation continue de la direction et du personnel du CAVAC.</i></p>	<p>Personnel du CAVAC.</p>	<p>9.1 Être à l'affût de toute formation pertinente afin de d'assurer une formation continue au personnel du CAVAC.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Compte rendu régulier aux membres du CA; ❖ Évaluation du projet pilote avec recommandations pour les suites. ❖ Inscription aux formations pertinentes. 		<p>1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006</p>
<p>10. <i>Favoriser la participation au Réseau provincial des directeurs et directrices des CAVAC du Québec.</i></p>	<p>Direction des CAVAC</p>	<p>10.1 Assurer la participation du CAVAC de l'Estrie au sein du Réseau des CAVAC du Québec.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Participation aux réunions Réseau; ❖ Participation aux réunions du comité clinique issu du Réseau; ❖ Participation au montage d'un bulletin scientifique concernant l'expertise des CAVAC. 		<p>1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006</p>